



LA CROISÉE
DES CHEMINS

ÉCOLE-COLLÈGE-LYCÉE

Les étapes de l'inscription de votre enfant à La Croisée des Chemins

Les jeunes sont accueillis tout au long de l'année scolaire.

1 – Demande de RV

Nous demandons un rendez-vous d'admission avec Thomas Marshall, directeur de l'école, de préférence par un message via notre site ecoledelacroiseedeschemins.fr sur la page *Inscrire votre enfant à l'école* ou encore par téléphone : 09 51 84 50 67.

2 – Rendez-vous d'admission

Nous venons avec notre enfant au rendez-vous d'admission : nous pouvons poser toutes nos questions et réfléchir si ce projet de scolarité convient bien à chacun-e.

3 – Consultation de l'équipe

L'équipe pédagogique est éventuellement consultée pour vérifier que l'enfant pourra être accueilli dans de bonnes conditions. Si des questions apparaissent, un membre de l'équipe nous recontactera.

4 – Remise du dossier d'inscription

Nous remettons le dossier d'inscription complet lors d'un rendez-vous avec la secrétaire de l'école. La date de démarrage de la scolarité est alors fixée.

5 – Rendez-vous avec la coordinatrice pédagogique

Un rendez-vous d'accueil est alors pris avec la coordinatrice pédagogique pour poser les bases d'une bonne intégration de l'étudiant-e à l'école et d'un partenariat éducatif ouvert entre l'équipe pédagogique et les parents, en s'appuyant sur les documents décrivant le fonctionnement détaillé de l'école.



2018-2019

Tarifs pour une année de scolarité à plein temps

QF *	Frais de scolarité	Frais de gestion	Matériel / projets personnels	Repas et goûters bio ***	Périscolaire de 8h à 9h et de 17h à 18 h
QF < 504	2750 € **	250 € par famille	30 €	5,50 € par jour d'école	3 € par heure forfaitaire sur la période (matin et/ou après-midi)
QF > 504	Appliquer la formule : QF x 2,391 +1545,65 (montant plafonné à 6500 €)				

* **calcul Quotient Familial** : $QF = \text{Revenu fiscal de référence} / (12 \times \text{le nombre de parts})$

> En cas de changement récent de votre situation financière (sur justificatifs), nous sommes à votre disposition pour baser le calcul des frais de scolarité sur d'autres indicateurs que le RFR (basé sur l'année n-2).

> En cas d'arrivée en cours d'année, les frais de scolarité sont calculés au pro rata.

** **Fratries** : Réduction de 500 € pour le 2ème enfant, 1000 € pour le 3ème enfant, et 1500 € à partir du 4ème enfant.

*** Compte tenu de la difficulté d'offrir des repas de qualité biologique à petit prix, la cantine est solidaire et participative. Sauf contre-indication médicale (justificatif à fournir avant la rentrée), la cantine est obligatoire et tous les membres de la communauté (jeunes et adultes) sont demi-pensionnaires. Le tarif est de 5,50 € par journée (incluant un goûter le matin et un goûter l'après-midi), soit 748 euros pour l'année scolaire (136 jours).

Aides financières

Dans tous les cas, il est possible de demander une bourse à la « commission solidarité » de l'école.

Dans certains cas (se renseigner auprès d'une assistante sociale), il est possible d'obtenir une aide financière du Conseil Départemental.